

Nom : *Jernay*
 Prénoms : *Marius Antoine* Surnoms : "

Numéro matricule du recrutement : } *276*
 Classe de mobilisation : } *10/13*

ÉTAT CIVIL.
 Né le *4 8^{me} 1893*, à *S. Georges d'Espéranche* canton d' *Leimont*, département d' *L'ISÈRE*, résidant à *Bonnefamille*, canton d' *La Verpillière*, département d' *L'ISÈRE*, profession de *cultivateur*, fils de *Louis* et de *Bonnie Marie Joseph* domiciliés à *Bonnefamille*, canton d' *La Verpillière*, département d' *L'ISÈRE*.
 Marié à

SIGNALEMENT.
 Cheveux *châtains*, Yeux *bleus jaunâtres*, Front *vertical*, Nez *leg^t dév.*, Visage *large* Renseignements physiognomiques complémentaires : *oreilles écartées, menton saillant*.
 Taille : 1 mètre *58* centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
 Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le *69* de la liste du canton *La Verpillière*
 Classé dans la *1^{re}* partie de la liste en 19 *13*.

Degré d'instruction : *3*
 CORPS D'AFFECTATION. NUMEROS
 au CONTRÔLE spécial. MATRICULE ou au répertoire.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Inscrit pour le 28 novembre 1913 - Arrivé au corps le dit jour. - Brevé à l'ennemi le 27 septembre 1915 à N.O. de Souain. (avis de décès notifié par le ministre de la guerre en date du 28 octobre 1916 n° 1243 D.G.) / secours de 150 fr. payé le 11.11.1916 à M. Vernay. (f. sur)

Armée active. } *5 - Rég^t Inf^{an} colonial*
 Disponibilité et réserve de l'armée active. }
 Armée territoriale et sa réserve. }

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.
 Dates. Communes. Subdivisions de région. D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.

CAMPAGNES. BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
Contre l'Allemagne du 20 août 1914 au 27 septembre 1915.

PÉRIODES D'EXERCICES.
 Réserve... } 1^{re} dans l... du au
 } 2^{de} dans l... du au
 Supplémentaires } dans l... du au
 Armée territoriale. } 1^{re} dans l... du au
 } Supplémentaires } dans l... du au
 Spéciales aux hommes du service de (Du garde des voies de communication.) au

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
 la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

FICHE N°

854
 Nom :
 Prénoms :
 Né le :
 La
 Colon
 fils de
 Colon
 Marié à
 Inscrit
 Classé
 Inscr
 au
 Bon
 Dep
 Déci
 le
 P.